

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ABONNEMENTS: Roubais-Tourcoing: Trois mois... 12.50

INSERCTIONS: Annonces: la ligne... 25 c.

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, 15 fr. trois mois.

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITTE, etc.

ROUBAIX, LE 7 JUILIN 1880

Table with columns for BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental) and Services particuliers, listing various financial data for 7 and 8 June.

Table with columns for DEPECES COMMERCIALES, listing market news from New-York, Havre, Liverpool, etc.

BULLETIN DU JOUR

Dans la chronique du temps présent, la semaine qui vient de s'écouler pourrait s'appeler, sans trop d'exagération, la semaine sanglante.

tion incombe-t-elle? Le malaise actuel ne provient-il pas de ce que l'on n'a rien fait pour les classes laborieuses des villes et des campagnes?

Nous avons dit hier qu'il était question de fixer les vacances de la Chambre au 18 juillet, mais on ne parle pas seulement, en ce moment, des prochaines vacances parlementaires.

L'application des décrets du 29 Mars. Le gouvernement a-t-il compris que son embarras devenait trop visible et trop ridicule?

— Vous oubliez qu'on a emporté aussi cinquante mille francs. C'est un détail accessoire. Le voleur avait probablement besoin de cet argent pour passer à l'étranger où il lui tarde de mettre en sûreté les papiers qu'il a pris.

leur donner des instructions qui ne sont pas arrivées dans son esprit que pour leur demander consistait sur la façon de sortir d'embarras.

M. de Freycinet est personnellement fort troublé des extrémités auxquelles le conduit la campagne si étourdiment entreprise contre les congrégations.

Le projet de loi de M. Cazot sur la suspension de l'immovibilité à toutes les sympathies de M. Haefner, le correspondant de la Gazette d'Alsace.

La lettre d'obédience

LES ERREURS DE M. PAUL BERT. Le Français reçoit de M. le comte de Resbecq ancien secrétaire au ministère de l'Instruction publique la lettre suivante que nous nous empressons de publier.

observations de ces honorables députés mériteraient cependant autre chose que de « vaines et retentissantes déclamations » ou que les effets « d'une rhétorique passionnée ».

Franchement, est-il sage, est-il politique de risquer pareille aventure? Si vous me le permettez, je vous raconterai un jour comment les divers ministres qui ont eu la pensée de supprimer la lettre d'obédience ont été obligés d'attendre.

M. P. Bert, rapporteur, ne me semble pas avoir été plus heureux que M. le ministre de l'Instruction publique et souvent il a fait preuve de la plus complète ignorance de certaines lois existantes.

Je relèverai tout d'abord une erreur de chiffres. M. P. Bert, citant l'enquête de 1864, qu'il néglige toujours lorsqu'elle ne lui est pas favorable, avance que sur 89 inspecteurs d'académie « il y en a 78 qui, très nettement, sont défavorables à la lettre d'obédience ».

Il y a progrès, mais il y a encore erreur: seize et non sept inspecteurs d'académie se sont montrés favorables à la lettre d'obédience et l'un d'eux, celui du Cher, dit excellemment que les religieuses sont préparées dans leurs noviciats et que, « de plus, il ne faut pas perdre de vue que le succès de l'instituteur et de l'institutrice dépend beaucoup moins du savoir, d'un savoir de programme, que du savoir-faire et surtout du vouloir-faire, qualité qui

manque à bien des brevetés et qu'en thèse générale, du moins, on rencontre essentiellement chez les religieuses ». Dans le Doubs, on constate que « les écoles tenues par des religieuses non brevetées valent, quant à la direction, les écoles dirigées par des laïques brevetées. Les congréganistes sont même supérieures ».

Je pourrais citer d'autres appréciations valant bien celles que M. Paul Bert a cru devoir produire à la tribune. Si l'honorable rapporteur se montre peu familier avec la loi, il ne paraît pas davantage connaître les statuts de ces congrégations qui lui portent tant d'ombrage.

Les écoles de hameau ou autres, recevant des enfants des deux sexes, dirigées par des religieuses qui acceptent le mode de traitement d'une institutrice pour deux, c'est-à-dire la misère, parce qu'elles ne vont jamais seules.

Il est un dernier point du discours de M. le rapporteur contre lequel il est de notre devoir de protester. Ici, il faut préciser davantage. M. Paul Bert n'a pas craint d'avancer que la lettre d'obédience, réservée par la loi aux seules institutrices congréganistes, « s'appliquait également aux institutrices congréganistes adjointes ».

— Oh ! j'en ne l'accuse pas. Je me renseigne, puisque vous voulez bien entrer dans mes idées. — Oui, j'ai réfléchi, et maintenant, je pense comme vous, monsieur, qu'il vaut mieux que cette affaire ne s'ébruite pas. Je suis au-dessus d'une perte de cinquante mille francs et vous êtes beaucoup plus intéressé que moi à découvrir le coupable.

l'ignore peut-être aussi, concerne également les instituteurs de toute catégorie et a été votée sur la demande de MM. Jules Simon et Bethmont. Je ne sache pas qu'on puisse révoquer en doute la compétence scolaire du premier.

Vous reconnaissez, je n'en doute pas, monsieur le rédacteur en chef, de quelle importance il était de constater la complète inexpérience de ceux qui veulent détruire des lois dont les effets ont été si heureux, alors qu'ils ne semblent même pas avoir pris la peine de lire ces lois. Ne vaut-il pas mieux croire à l'ignorance et à la légèreté d'un adversaire que de douter de sa franchise?

L'impératrice au Cap

Le Figaro reçoit de son correspondant au Cap les détails suivants sur l'impératrice Eugénie, et l'itinéraire que Sa Majesté suit pour arriver au but de son douloureux pèlerinage et pour en revenir.

Un grand silence se fait, le directeur de la police, le superintendant Alexandre adresse à la foule le petit speech suivant: « Mesdames et messieurs, dans quelques minutes, l'impératrice de France va débarquer sur la terre où a été tué son fils. J'espère que par votre calme et votre silence vous prouverez votre respect pour cette femme infortunée (infortunata lady). »

— C'est chez le très-bienveillant agent de l'Union Compagny, le capitaine E. Baynton qu'est descendue l'impératrice. Elle habite le même appartement qu'occupait son malheureux fils pendant son séjour à Durban. Durant tout le voyage, Sa Majesté a été relativement très bien, et passait ses journées à bord, à lire ou à broder; mais l'arrivée à Natal, la vue de la chambre qu'avait

FEUILLETON DU 8 JUILIN

— 13 —

LA MAIN COUPÉE

PAR F. DU BOISGOBEY.

CHAPITRE II

— Comment, monsieur, vous voulez que je m'abstienne de rechercher le voleur? — Non, mais il me déplaît qu'on sache à Paris et en Europe que j'ai été volé. Or, si vous portez plainte, je serai obligé de paraître, mon ambassadeur sera informé du fait, et c'est précisément ce bruit que je désire éviter.

— Mais je n'avais parlé à personne de ce dépôt. — On savait que vous étiez mon banquier. — Ça a piqué un peu de curiosité, mais ça n'a rien de grave. — Le banquier suivait avec une extrême attention les raisonnements de M. Borisof et sa physionomie disait assez qu'il n'était pas éloigné de se rallier à son avis.

personnes de votre entourage devaient nécessairement savoir que vous aviez reçu ce coffret et qu'il m'appartenait. — Deux personnes seulement, répondit M. Dorgères, après avoir un peu réfléchi. D'abord, mon caissier que voici. — Et l'autre, c'est... — Mon secrétaire, un jeune homme que vous avez entrevu hier dans mon cabinet. — En effet, je me souviens. Il est entré au moment où vous me disiez que la cassette et l'argent dont j'aurais besoin seraient à ma disposition ce matin. J'ai même remarqué sa pâleur et son attitude embarrassée.

relevé de ses fonctions hier, mais il habite l'hôtel et il doit être là-haut. Vignory, faites-moi donc le plaisir d'aller le chercher. — Je doute qu'il soit chez lui, monsieur, répondit le jeune caissier. Il m'a écrit hier qu'il allait partir... quitter Paris. — On ne quitte pas Paris du jour au lendemain. Montez donc jusqu'à sa chambre et ramenez-le. Vignory ne se pressa pas d'obéir. La commission ne lui souriait guère. Il pensait à la singulière lettre d'adieu qu'il avait reçue.

— Monsieur, dit-il, voulez-vous me permettre de vous faire observer qu'il est dix heures et demie et que les bureaux auraient dû ouvrir à dix heures? J'ai pris sur moi de faire fermer la porte de la cour, pour empêcher le public et les employés d'entrer. Il était inutile qu'on sût... — Qu'on avait pillé ou tenté de piller la caisse. Vous avez bien fait. Le public et les employés attendront jusqu'à onze heures, s'il le faut. — Ma maison est trop connue pour que ce retard lui fasse du tort, et j'ai encore certaines choses à vérifier ici. Allez et revenez vite. Le caissier s'inclina et sortit. — Vous êtes sûr de ce garçon? demanda le colonel. — Comme de moi-même, répondit M. Dorgères; sûr à ce point que je songe à faire un jour de lui mon associé. — Quelle vie mène-t-il à Paris? — La vie d'un homme rangé et laborieux. Il ne pense qu'à son travail et à son devoir.

une fuite, fit observer M. Borisof. — C'est une est une, s'écria M. Dorgères. Le misérable s'est enfui après m'avoir volé. Mais il n'a pas encore eu le temps de passer la frontière. Je vais donner son signalement, faire jouer le télégraphe... et on l'arrêtera... je vous en jure. — M. Dorgères était hors de lui. Comment aurait-il pu rester calme en apprenant la fuite de ce jeune homme qu'il estimait encore après lui avoir refusé sa fille? Il lui semblait que le déshonneur de Robert de Carnoël rejaillissait sur Alice qui l'avait aimé. — Le misérable s'est vengé par une infamie, murmura-t-il. — Cher monsieur, dit le colonel, qui n'avait rien perdu de son merveilleux sang-froid, avant de prendre une décision, vous feriez bien, je crois, de calculer les conséquences qu'elle peut avoir. Nous venons de tomber d'accord sur ce point qu'il valait mieux ne pas mêler la police à cette affaire. A qui télégraphieriez-vous l'ordre d'arrêter M. de Carnoël? Vos correspondants ne se chargeraient pas, je suppose, d'une pareille commission. D'ailleurs, il n'est pas certain que votre secrétaire soit coupable. Les apparences sont quelquefois trompeuses. — Vous n'avez donc pas entendu? Il s'est enfui... il est sorti furtivement de cette maison... à l'heure où le vol venait d'être commis. — L'heure, voilà ce qu'il faudrait déterminer d'abord. Vous caissier est sans doute en mesure de nous renseigner.